



## ICI à RENNES : les 4 jours, sinon rien !

D'octobre à décembre 2023, les personnels du réseau France 3 ont alerté sur le manque de sécurisation et les risques psychosociaux encourus par les salarié·s, essentiellement à l'édition et en régie, qui sont les plus mis en tension par la fabrication des éditions ICI depuis le 4 septembre.

Un mouvement de grève s'en est suivi, fortement observé par les salarié·s de l'antenne Bretagne. En dépit de réunions à ce sujet, aucun accord n'a été trouvé, à ce jour, sur la mise en place d'une semaine de travail à 4 jours, point essentiel du protocole de sortie de grève signé par une partie des organisations syndicales représentatives. Toutefois, la direction régionale entend faire assurer à Rennes, la fabrication de la partie nationale et internationale de l'édition ICI 19/20, la semaine du 18 au 24 mars 2024. Elle n'a aucunement répondu aux exigences sur nos revendications. En conséquence, Sud appelle les salarié·s de l'antenne Bretagne à se mobiliser pour défendre, une nouvelle fois, leurs conditions de travail.

Sud revendique :

- **Une concertation préalable** de l'ensemble des personnels concernés, et pas uniquement des chefs de services, avant d'accepter la fabrication des éditions ICI dans leur intégralité, pour le reste du réseau
- **L'aboutissement de la mise en place de la planification en 4 jours** pour les métiers en tension (vidéos, OPS, OPV)
- **L'application de la semaine de 4 jours pour les salarié·s des services en tension** qui en ont fait individuellement la demande, sans que celle-ci ne s'applique obligatoirement à l'ensemble du service
- **Des programmes supplémentaires à fabriquer** pour assurer et justifier le fonctionnement de la régie de Rennes
- **L'octroi d'une récupération équitable**, compte tenu de l'amplitude horaire nécessaire pour les personnels au forfait-jour en charge de la fabrication de l'intégralité des éditions ICI

Afin d'obtenir satisfaction sur ces revendications Sud appelle l'ensemble des salarié·es de l'antenne Bretagne à cesser le travail de 19h02 à 20h01 à compter du 21 mars 2024 pour une durée illimitée.

Chloé Tempéreau, déléguée syndicale Sud

PO Catherine AUBAILE  
Reçue à 18 h le 15 mars 2024  
Rennes, le 15 mars 2024  
avec les risques d'usage  
totale